



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis est donné qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu aura lieu le **mercredi, 30 janvier 2019, à 19h00**, au Centre communautaire Chapdelaine, au 878, rue Saint-Pierre, Saint-Roch-de-Richelieu. L'ordre du jour de la séance est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
 - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Législation
 - 4.1. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus - Dépôt
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 28 janvier 2019.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe,

Guyline Pelletier